# CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

## Et ce, entre les soussignées :

La Société Vgg, société de Ghh sis Ggh registre de commerce N° Bhh représentée par son gérant Monsieur Hgg.

## D'une part

Monsieur Ghhh, Célibataire, née en Chili le 23/02/2023, titulaire de la carte d'identité nationale n° Ggh du 23/02/2023 et demeurant à Ghu .

# D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

## **ARTICLE PREMIER: Engagement**

La Société Vgg, engage aux termes du présent contrat de travai Monsieur Ghhh, qui l'accepte, de travailler en qualité ghg.

Le présent contrat sera régi par les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables au secteur d'activité.

#### **ARTICLE 2: Horaires de travail**

Le présent contrat est conclu et accepté pour un horaire de travail de 48 heures par semaine.

### **ARTICLE 3 : Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu et accepté pour une durée d'une année renouvelable commençant le 23/02/2023 et finissant le 23/02/2023.

#### **ARTICLE 4: Rémunération**

En contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions, Monsieur Ghhh percevra un salaire fixe mensuel net de undefineddinars (Uhh DT ).

#### **ARTICLE 5 : Obligations professionnelles**

Monsieur Ghhh s'engage formellement :

- A consacrer tout son temps au service où il est affecté, suivant l'horaire établi par la direction de l'établissement.